

Commune
de
CHAUMONT-GISTOUX



Secrétariat

*A MESDAMES ET MESSIEURS LES
MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL*

Mesdames,
Messieurs,

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

Conformément à l'article L.1122-13, paragraphe 1^{er} du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer, pour la première fois, à la séance du Conseil communal qui aura lieu :

**Le 28 janvier 2019 à 20 heures 00 à la Maison Communale – Salle des Mariages,
rue Colleau 2 à 1325 Chaumont-Gistoux**

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 17/12/2018
2. Communications

AFFAIRES GÉNÉRALES

3. Déclarations d'apparementement des conseillers communaux - Prise d'acte.

BUDGET ET FINANCES

4. Finances communales - Contrôle caisse 4^e T 2018 - Prise d'acte.
5. Finances communales - Redevance pour la mise à disposition d'un stand à l'occasion d'un événement organisé par la commune (marché de Noël, salon divers) - 763/161-48 - Arrêt du Règlement.

SERVICE JURIDIQUE - PATRIMOINE

6. Modification du Chemin 24 à Vieusart (Laid Burniat) - Approbation.

URBANISME - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - LOGEMENT

7. Projet du SDT (Schéma de Développement Territorial), en révision du SDER de 1999 - Décision.
8. Avant-projet d'arrêté du GW adoptant les liaisons écologiques - Avis.

ENVIRONNEMENT - MOBILITÉ

9. Mobilité – Règlement complémentaire communal de circulation routière portant sur l'interdiction de stationnement à hauteur du n°11, avenue du Grand Pré – Approbation

QUESTIONS - RÉPONSES

10. Questions - Réponses

SEANCE A HUIS CLOS

AFFAIRES GÉNÉRALES

11. RCA – Désignation de deux commissaires aux comptes.

ENSEIGNEMENT - ATL

12. Enseignement - Année scolaire 2018-2019 - Ecoles fondamentales de et à Chaumont-Gistoux - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire à raison de 24 périodes/semaine du 08 au 11/01/2019 - Délibération.
13. Enseignement – Année scolaire 2018-2019 - Ecoles fondamentales de et à Chaumont-Gistoux - Désignation d'un instituteur primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 12 périodes/semaine du 24/12/2018 au 28/06/2019 – Ratification.
14. Enseignement - Année scolaire 2018-2019 - Ecoles fondamentales de et à Chaumont-Gistoux : désignation en qualité de maître de religion islamique à titre temporaire dans un emploi vacant à raison de 01 période/semaine - Ratification

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Par ordonnance :

Le Directeur général,

B. ANDRE

Le Bourgmestre,

L. DECORTE